

## L'incertitude au Burundi après la mort de Pierre Nkurunziza

Deutsche Welle, 11.06.2020 Depuis l'annonce mardi du décès du président burundais, l'intérim n'est pas assuré par le président du Parlement. Plusieurs scénarios se dessinent. Le conseil des ministres a saisi jeudi (11.06.20) la Cour constitutionnelle pour constater la vacance du pouvoir. Normalement, la transition sous le président intérimaire devrait durer deux mois, jusqu'en août. C'est là que est prévue l'entrée en fonction du président élu, Evariste Ndayishimiye.

Sous la présidence du premier vice-président, le Conseil des ministres s'est penché uniquement sur la situation consécutive au décès suite à une crise cardiaque du président Pierre Nkurunziza. Situation sociale ? Cette réaction d'urgence qu'il "revient à l'organe compétent de faire constater la vacance du poste de président de la République". Sindimwo, actuel premier vice-président du Burundi, veut attendre l'avis de la Cour constitutionnelle avant de se prononcer : "Nous sommes dans une situation qui est sociale, une situation qui n'était pas prévue par la Constitution. Donc nous ne sommes pas en mesure de répondre exactement à ce qui va se passer. Si je vous réponds, j'aurais influencé la Cour constitutionnelle qui doit pouvoir statuer. Laissez le temps à la Cour constitutionnelle qui va nous donner la suite. De toutes les façons, c'est pour bientôt." En attendant, ajoute le premier vice-président burundais, le Conseil des ministres dirige le pays avec les vice-présidents de manière collégiale. Le député indépendant de la législature finissante Fabien Banciryanino insiste quant à lui sur le respect de la Constitution de 2018 : "La Constitution est claire. En son article 121, c'est le président de l'Assemblée nationale qui assure la succession du président en cas de décès. Il revient à la Cour constitutionnelle d'interpréter le cas présent au Burundi." Probables rivalités Selon l'article 2 de l'article 121, "l'intérim est assuré par le président de l'Assemblée nationale". Le chef de l'Etat. L'actuel président du parlement, Pascal Nyabenda, n'est pas empêché pour gérer cette transition. La Ligue Iteka, qui défend les droits de l'Homme, la situation est claire. Mais son président, Anshaire Nikoyagize, s'attend à ce que la vacance du pouvoir ravive les rivalités entre l'armée et les responsables politiques : "C'est une situation un peu difficile pour les citoyens. Ils ont refusé la candidature du président de l'Assemblée nationale (au présidentiel). Pour le moment, est-ce qu'ils vont accepter qu'il dirige cette transition ? Je pense que c'est ce qui se pose. Un général peut se proclamer président et comme cela ils vont jouer la transition, les négociations pourront se poursuivre ou les généraux rester au pouvoir pendant un temps." En attendant une décision sur l'avenir politique, le Conseil des ministres a décidé de la forme que prendra le deuil national d'arrêt pour sept jours. "Les musiques dans les bars, les boîtes de nuits et les karaokés" doivent être suspendus.